



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 août 2023, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2023-411 modifiant le règlement 2019-329 de gestion contractuelle ;
- Règlement 2023-412 modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires municipaux ;

Ces règlements entrent en vigueur le 8 août 2023.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 8 août 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 août 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 août 2023

Pierre Rondeau